

### DÉCLARATION DU SÉNÉGAL À LA PLÉNIÈRE CONCERNANT LE STACFAD

Le Sénégal prend bonne note du rapport du Président STACFAD et du Groupe de travail virtuel sur la situation financière durable (VWG-SF), référencé STF-205 approuvé par le STACFAD et de ses deux appendices soumis à l'approbation du STACFAD.

En ce qui concerne l'Examen des progrès réalisés dans le cadre du VWG-SF, le Sénégal souhaite faire les commentaires ci-dessous concernant les documents STF-205-APP2/2020 et STF-205-APP3C/2020.

Les travaux du Groupe de travail virtuel sur la situation financière durable de l'ICCAT concernant le Fonds de participation aux réunions (MPF) doivent garantir que le fonds soit géré de manière à permettre une plus large participation des États en développement, en particulier ceux qui en ont le plus besoin.

Le Sénégal avait fait des amendements aux deux documents au sujet du seuil proposé, basé sur le nombre de délégués officiels participant à la réunion en utilisant d'autres fonds.

Le Sénégal remercie le Président et les CPC qui ont permis l'adoption de ces nouvelles propositions acceptables.

Toutefois, le Sénégal rappelle que l'objectif initial du Fonds est de favoriser la participation des CPC des pays en développement et souhaite que cette question de l'assistance à ces États continue de constituer un point permanent de l'ordre du jour des réunions annuelles de la Commission comme cela a été décidé en 2005.

Par « délégation officielle », le Sénégal entend toutes les personnes prenant part aux réunions de l'ICCAT dûment mandatées par l'autorité compétente de la CPC. Les armateurs, pêcheurs, capitaines de pêche sont concernés.

Par ailleurs le Sénégal propose que la notion de délégué officiel soit mieux précisée et que la période qui s'ouvre serve de test pour mesurer les effets des nouvelles procédures et recommandations sur la participation des CPC en développement.

Pour l'ensemble de ces raisons, le Sénégal approuve les deux appendices et soutient leur adoption par le STACFAD et la Commission.